



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Rapport de l'institut Thomas More

Question écrite n° 18248

### Texte de la question

Mme Sophie Blanc alerte Mme la ministre de la culture sur le respect des obligations légales d'impartialité et de pluralisme au sein de l'audiovisuel public, suite aux révélations édifiantes du rapport de l'institut Thomas More. Ce rapport, publié par *Le Figaro Magazine*, met en lumière des déséquilibres significatifs dans la représentation des sensibilités politiques au sein des programmes des chaînes et stations du service public. Entre le 19 et le 23 février 2024, l'institut a analysé 587 intervenants sur *France 2*, *France 5*, *France Info TV*, *France Info Radio*, *France Culture* et *France Inter*, en les classant selon leur orientation politique. Les résultats indiquent une marginalisation notable des discours de droite (4 % des intervenants) par rapport à une surreprésentation des discours de gauche (25 % des intervenants) et de la majorité présidentielle (21 % des intervenants). Cette analyse démontre un manque flagrant de pluralisme et d'impartialité, pourtant inscrits dans les missions de service public.

- Sous-représentation des idéologies de droite :** le rapport souligne que les chaînes publiques, notamment *France Culture* et *France 2*, accordent un espace extrêmement limité aux idées et opinions de droite, avec respectivement 1 % et 3 % des intervenants correspondant à cette sensibilité. Comment Mme la ministre justifie-t-elle cette sous-représentation et quelles mesures immédiates envisage-t-elle pour corriger ce déséquilibre et garantir une représentation équitable de toutes les sensibilités politiques ?
- Surreprésentation des gauches :** les gauches bénéficient d'une audience largement supérieure à leur poids électoral, avec une surreprésentation sur *France Inter* (+50 %) et un déséquilibre sur *France 5* (+8 %) et *France 3* (+17,5 %). Comment Mme la ministre explique-t-elle cette distorsion et quelles actions concrètes seront mises en œuvre pour aligner la répartition du temps de parole avec les réalités électorales et politiques du pays ?
- Influence des dirigeants des médias publics :** les déclarations de Delphine Ernotte et d'Adèle Van Reeth, respectivement présidente de *France Télévisions* et directrice de *France Inter*, semblent confirmer une orientation idéologique prononcée des médias publics. Mme Ernotte affirme que *France Télévisions* ne représente pas la France telle qu'elle est, mais telle qu'on voudrait qu'elle soit, tandis que Mme Van Reeth revendique que *France Inter* est une radio progressiste. Comment Mme la ministre compte-t-elle adresser ces positions qui vont à l'encontre de l'impartialité attendue d'un service public financé par les contribuables ?
- Traitement inéquitable des sujets sensibles :** l'analyse des interventions sur des sujets comme le projet de loi sur l'aide à mourir montre un net déséquilibre en faveur des partisans du projet présidentiel. De plus, l'émission Complément d'enquête de *France 2* reflète un positionnement idéologique de gauche dans 37 % des cas, sans aucune émission reflétant une sensibilité de droite. Comment Mme la ministre envisage-t-elle de garantir une couverture médiatique équilibrée et représentative des divers points de vue sur ces sujets cruciaux ?
- Promotion du multiculturalisme et biais écologiques :** le rapport indique une promotion systématique du multiculturalisme et une absence de voix divergentes sur des questions écologiques, avec une domination des opinions décroissantes. Quelle est sa position sur la promotion de la diversité culturelle au sein des médias publics, et comment compte-t-elle assurer un débat équilibré incluant des perspectives variées sur les questions écologiques et sociétales ?
- Interventions de l'Arcom :** bien que certaines interventions de l'Arcom, comme celles concernant les propos de Guillaume Meurice ou les éditoriaux de Patrick Cohen, aient été saluées, elles restent rares. Comment Mme la ministre compte-t-elle renforcer le rôle de l'Arcom pour veiller à une stricte application des principes de pluralisme et d'impartialité dans les médias publics ? Il est impératif que l'audiovisuel public respecte pleinement ses obligations légales d'impartialité et de pluralisme. Les révélations du rapport de l'institut Thomas More

appellent à une action rapide et déterminée pour rétablir la confiance des citoyens dans ces institutions. Elle attend avec intérêt ses réponses et les mesures concrètes qu'elle prendra pour garantir que l'audiovisuel public soit véritablement représentatif de la diversité des opinions et des sensibilités politiques dans le pays.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Blanc](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18248

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 juin 2024](#), page 4351

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)